



Formation

DAHO

Niveau - II

Formation DAHO - Niveau II

OBJECTIFS & COMPÉTENCES VISÉES

Permettre aux acteurs du secteur du logement d'avoir une meilleure connaissance de l'histoire et les enjeux de la loi DALO. Tout en explorant des questions précises concernant le DAHO à travers les études de cas.

- Identifier les personnes pouvant bénéficier du DAHO
- Accompagner le demandeur dans la constitution de son recours amiable DAHO
- Identifier les décisions illégales de la commission de médiation et les voies de contestations existantes
- Identifier les différentes étapes de la procédure DAHO, être capable de l'expliquer, et orienter les personnes accompagnées en conséquence
- Connaître les voies de recours pour obtenir la mise en oeuvre d'une décision favorable
- Identifier les ressources d'information fiables et à jour concernant la loi DALO et son volet hébergement
- Être capable d'effectuer les voies de recours ouvertes par soi même
- Distinguer le droit à l'hébergement DALO du droit à l'hébergement "généraliste" (CASF)

FORMATION D'UNE JOURNÉE (7 HEURES)

DATE : 14/10/2022

Inscription ouverte
jusqu'au 30/09/2022
via le [formulaire en ligne](#)

FORMAT : Distanciel (visioconférence)

Nombre de participants

minimum : 8

Nombre de participants maximum : 16

PUBLIC CIBLE : Professionnels ou bénévoles accompagnant des personnes dans leurs démarches vers un logement ou une solution d'hébergement pérenne et avocats

- **PRÉ-REQUIS :** Avoir eu un premier contact avec la procédure DALO / DAHO (ex : avoir fait un dossier cerfa)

ACCESSIBILITÉ ET COMPENSATION DU

HANDICAP : contacter Diane Forin, la référente handicap, afin de voir ensemble la manière dont nous pouvons adapter notre prestation à vos besoins (diane.forin@assodal.org)

TARIFS

- Tarif adhérents de l'Association DALO : 300 € par participant
- Tarif non adhérents : 360€ par participant

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

- Histoire et sens de la loi DALO
 - Genèse de la loi DALO du 5 mars 2007
 - L'adoption de la loi DALO
 - Les grands principes de la loi DALO
- Contenu de la loi DALO
 - Les critères généraux à respecter pour faire un recours amiable
 - Les situations permettant d'être reconnu prioritaire DAHO
 - La constitution du dossier CERFA DAHO
- L'examen des recours amiables par la Commission de médiation
 - Composition, statut et fonctionnement des commissions de médiation
 - Instruction des dossiers et délais de la procédure
 - Le contenu de la décision et pouvoir d'appréciation de la Comed
- La contestation d'une décision de rejet
 - Le recours gracieux
 - Le recours en excès de pouvoir
- La mise en oeuvre de la décision favorable
 - L'action du préfet pour héberger
 - Les obligations du demandeur dans l'attente d'une offre
 - Le refus de proposition par un demandeur DAHO
 - Zoom sur une thématique demandée par les stagiaires
- Les voies de recours pour obtenir la mise en oeuvre de la décision favorable
 - La distinction entre le CCH et le CASF
 - Le recours injonction
 - Le recours indemnitaire

ORGANISATION DE LA FORMATION

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Accueil des stagiaires en visioconférence
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.
- Travaux en sous-groupe et temps de restitution

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES

- Questionnaire d'évaluation de la pratique des participants en amont de la formation
- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (Quizz)
- Mises en situation et cas pratiques
- Formulaire d'évaluation de la formation à chaud
- Cas pratique final
- Formulaire d'évaluation de la formation à froid (un mois plus tard)
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

PLANNING 2022

Formations

DALO - DAHO

Janvier	Février Formation DALO <i>Niveau I</i> Le 24 et 25 février 9h30 – 16h	Mars Formation DAHO <i>Niveau I</i> Le 11 mars 9h30 – 17h	Avril Formation DALO <i>Niveau II</i> Le 4 avril 9h30 – 17h
Mai Formation DAHO <i>Niveau II</i> Le 6 mai 9h30 – 17h	Juin Formation DALO <i>Niveau I</i> Le 16 et 17 juin 9h30 – 16h	Juillet Formation DAHO <i>Niveau I</i> Le 4 Juillet 9h30 – 17h	Aout
Septembre Formation DALO <i>Niveau II</i> Le 16 septembre 9h30 – 17h	Octobre Formation DAHO <i>Niveau II</i> Le 14 octobre 9h30 – 17h	Novembre	Décembre

Ces dates sont données à titre indicatif et pourront être modifiées. Elles n'engagent en rien l'Association DALO tant que le service Formation ne vous les aura pas confirmées.





Association DALO (Droit au logement opposable)

MVAC – 8 rue du Général Renault – 75011 Paris

formation@assodalo.org

SIRET n° 813 824 422 00022

Activité de formation déclarée sous le numéro 11755860875

<http://droitaulogementopposable.org>